

DISTRIBUTION DE TESTS RAPIDES ET N-95

Distribution de tests rapides par le CIUSSS de l'EST

- **OBNL aînés**
 - Formulaire site web CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
 - Une lettre a été envoyée aux OBNL aînés mardi

Distribution de tests rapides par le CIUSSS de l'EST

- **OBNL aînés**
 - Formulaire site web CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
 - Une lettre a été envoyée aux OBNL aînés mardi
- **CPE**
 - **Compléter le formulaire sur le site Internet du CIUSSS-EMTL :**

<https://ciuss-estmtl.gouv.qc.ca/covid-19/depistage-de-la-covid-19/tests-rapides-pour-depistage-de-la-covid-19-pour-les-services-de-garde-educatifs-lenfance>

Distribution de tests rapides et N95

Le CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal a le mandat d'assurer l'approvisionnement aux organismes communautaires **œuvrant en santé et services sociaux**, comme pour les autres équipements de protection individuelle (ÉPI).

Les organismes communautaires admissibles aux masques N95 et tests rapides

- Les organismes œuvrant en hébergement (organismes en hébergement, ressources d'hébergement d'urgence pour personnes en situation d'itinérance, ressources d'hébergement en dépendance).
- Les organismes dont les travailleurs ont des contacts avec les usagers et les usagères.

N95 Selon les quantités disponibles, des organismes pourraient être ciblés selon un ordre de priorisation:

1. Milieux hébergeant uniquement des cas positifs (zones rouges)
 2. Milieux d'hébergement en éclosion
 3. Milieux d'hébergement avec moins de 2 cas confirmés
 4. Organismes communautaires ayant des contacts avec les usagers.ères
- Seuls les travailleurs communautaires sont autorisés à porter les N95 et **NON les usagers.ères.**
 - **Pour les tests d'ajustement des N95, des outils seront partagés prochainement**

Tests rapides

- Les tests rapides sont destinés uniquement **aux usagers.ères symptomatiques.**

- Un organisme **ne peut en aucun cas obliger un.e usager.ère à passer un test rapide.**
- Notez que la distribution dépend des niveaux d'inventaire en tests rapides.

Procédure pour effectuer une demande en tests rapides et masques N-95

Si l'organisme est déjà inscrit sur la liste de demande des ÉPI

- Le même processus s'applique.
- Remplir le formulaire électronique, de nouvelles questions apparaîtront permettant au CCSMTL d'estimer les quantités à distribuer en N95 et tests rapides.

Si votre organisme est admis au PSOC mais n'a jamais fait de demande d'ÉPI à ce jour: veuillez contacter soutien.EPI-OC.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca pour activer votre inscription

Si votre organisme n'est pas admis au PSOC, veuillez contacter richard.perreault.pdi@ssss.gouv.qc.ca mettre en CC joseph.beaudevert.cemtl@ssss.gouv.qc.ca

Pour les situations urgentes d'éclosion

- Adresser votre demande à : soutien.EPI-OC.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

Pour toute précision ou question : soutien.EPI-OC.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

En attente de réponses de la DGSP pour **l'accès au test PCR**

- Personnel du communautaire en milieu scolaire
- OBNL ainés

Consignes pour l'isolement des cas et contacts chez les enfants

Vous référer aux directives du MSSS

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-atteinte-covid-19#c100581>

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>

Pour de plus amples informations www.quebec.ca